



Charte d'utilisation de l'Internet et du réseau Document à remettre au professeur principal

AVANT LE LUNDI 06 SEPTEMBRE 2021

Le collège met à disposition des élèves inscrits dans l'établissement des ressources informatiques. Les élèves sont aidés, conseillés et guidés dans leur utilisation des ordinateurs, leur utilisation d'Internet et des réseaux numériques.

En tant qu'élève du collège, lorsque j'accède à un ordinateur de l'établissement

Je m'engage à respecter le matériel :

- manipuler avec précaution et en respectant les procédures d'usage,
- ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources,
- ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres),
- ne pas effectuer d'actes de piratage extérieurs ou intérieurs à l'établissement,
- ne pas modifier la configuration des machines,
- ne pas lire, modifier, copier ou détruire d'autres fichiers que ceux qui lui appartiennent en propre directement ou indirectement,
- ne pas effectuer de copies de logiciels ou CD commerciaux
- ne pas effectuer de téléchargements illégaux.

Je m'engage à utiliser les services informatiques du collège pour des objectifs pédagogiques et éducatifs.

Je m'engage à respecter la législation (les lois)

- de la propriété littéraire et artistique (droits d'auteur) et à citer mes sources lors de l'utilisation de document sur Internet,
- des droits et devoirs sur l'informatique, les fichiers et les libertés (CNIL)
- des règles de protection de la vie privée, au droit à l'image d'autrui. (le nom de famille et l'image des élèves ne doivent pas figurer sur les pages Web sans accord parental.)
- ne pas diffuser de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire et des informations présentant le caractère d'un délit.

Je m'engage à alerter un adulte de l'établissement pour toute anomalie constatée.

L'établissement n'autorise pas la copie des photos de voyages scolaires installée sur les ordinateurs du collège, sauf demande écrite.

L'utilisateur accepte que l'établissement puisse avoir connaissance des informations nécessaires à l'administration du réseau (données de volumétrie, incidents, nature du trafic engendré) et prenne toute mesure urgente pour stopper la perturbation éventuelle dans ses services.

LE NON-RESPECT DU CONTENU DE CETTE CHARTE POURRA FAIRE L'OBJET DES DISPOSITIONS SUIVANTES

Cette charte, partie intégrante du règlement intérieur, a été approuvée par le Conseil d'administration le **26 juin 2009**. Elle stipule qu'elle pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux services, à des sanctions disciplinaires prévues par les règlements en vigueur dans l'Éducation Nationale et dans l'établissement et le cas échéant à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

J'autorise Je n'autorise pas mon enfant

de la classe de _____ à participer à un blog pédagogique du collège ou au site internet de l'établissement.

J'autorise Je n'autorise pas

la diffusion occasionnelle de photos de mon enfant sur un blog pédagogique du collège ou sur le site internet de l'établissement.

Signature des parents :

Signature de l'élève :

